

Manent Roger

LE PETIT CORPATUS



Meilleurs Voeux

JANVIER 1997 N°140

Avec nos meilleurs vœux

TOUTE L'EQUIPE DE REDACTION DU "PETIT CORPATUS" ET LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1997,
AVEC BONHEUR, JOIE ET SANTE POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE.

Bonne
Année



La PRESIDENTE : Gisèle ROUX

ABONNEMENT ET RENOUVELLEMENT

CE Numéro est le dernier de votre abonnement au " PETIT CORPATUS ",
toute l'équipe a fait de son mieux pour vous informer depuis 19 ans et
souhaite continuer, elle compte sur vous pour reconduire votre Abonnement
en 1997, au même prix que l'année dernière,
soit : 85 F pour les Numéros distribués à CORPS,
et : 110 F pour les Numéros envoyés par la Poste.
Vous trouverez ci-dessous le BON à remplir et à retourner avec votre Chèque

BON ci-joint : à remplir et à retourner à:

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS de L'OBIU

chez Mme Marie-Luce ALBRIET

RUE PASSE - VITE

38970 CORPS

Fait le 3-3

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

CI -JOINT 1 CHEQUE DE:.....

à L'ORDRE DE: ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIU.

pour la Carte de membre, donnant droit à l'abonnement au "PETIT CORPATUS"
soit: 85 F pour les Numéros distribués à CORPS.

soit: 110 F pour les Numéros envoyés par la POSTE. (Rayer la mention inutile

LES VOEUX DU DOCTEUR GERARD CARDIN

Conseiller Général, Maire de C O R P S

En ce début d'année, je souhaite présenter à tous les habitants de CORPS mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour 1997.

Notre société est en pleine mutation, y compris dans notre Canton, celle-ci entraîne un accroissement de la précarité. Aussi nous devons de toutes nos forces lutter contre toutes les exclusions, quelles qu'elles soient et resserrer les liens de solidarité qui doivent unir les femmes et les hommes de notre pays : je pense plus particulièrement aux handicapés, aux sans abris ou mal logés, aux malades et aux personnes âgées qui sont les plus vulnérables du fait de leur isolement.

L'écart social ne doit pas être une fatalité et nous ne devons pas baisser les bras devant les problèmes qui fractureront de plus en plus gravement notre société.

Pour cela il nous faut développer la générosité au quotidien, faire la paix dans nos villages, en surmontant nos divisions, en dépassant la vision partisane des faits pour élaborer ensemble des projets de développement et d'aménagement.

Travaillons tous ensemble en 1997 pour plus de justice, plus de respect de l'HOMME quel qu'il soit et pour promouvoir toutes les solidarités nécessaires au développement d'une vie collective où personne dans la cité ne sera laissé au bord du chemin.

Enfin que soient remerciées toutes les personnes qui se dévouent au service des autres, bénévoles de toutes les associations sportives, culturelles ou sociales et humanitaires, sapeurs-pompiers de CORPS qui, nuit et jour, n'hésitent pas à quitter leur travail ou leur famille pour porter secours aux accidentés ou aux gens en difficultés, personnel de services publics dont tout le monde exige toujours plus. Tous, ils contribuent à maintenir une vie locale dynamique et entretiennent la cohésion sociale.

Que 1997, soit pour tous, l'année du mieux être, une année de joie et de bonheur et d'épanouissement personnel.

DOCTEUR Gérard CARDIN

- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL -

du 11 Janvier 1997

PRESENTS : MM. CARDIN, ROUX, CROCHON
CALVAT, FRANCOU-CARRON
PASDRMADJIAN, BOULANGER
GONSOLIN, GARAUD, REYNIER

ABSENTS : MM. MARCOU, DUMENIL, CORBY

REPRESENTES: MM. PELLISSIER, TISSOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARAUD

ORDRE DU JOUR

I) Conventions :

Déneigement
Bail gendarmerie

II) Gestion Camping, Centre Nautique, Isba, Lac Eté 1997,
Surveillance baignade été 1997 .

III) Inscription de la Commune sur la liste des Communes
touristiques et thermales.

IV) Coordonnateur de travaux piscine Village de Vacances.

V) Travaux voirie rurale, clocher.

VI) Questions diverses.

.....

I) - DENEIGEMENT :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du texte de la Convention entre M. BONDARNAUD Stéphane et la Commune de CORPS pour le déneigement des voies communales pour la période hivernale 1996-1997 (250,00F HT de l'Heure).

Après Délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la Convention et charge Le MAIRE de signer avec M. BONDARNAUD Stéphane le texte de la Convention.

- BAIL GENDARMERIE :

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du texte du projet de bail administratif établi par la Direction des Services Fiscaux de l'ISERE pour la location de la Caserne de Gendarmerie pour une durée de neuf ans, l'ancien bail s'étant achevé le 31 Mai 1996 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le texte tel qu'il est présenté et charge LE MAIRE de signer ce nouveau bail de location de la Gendarmerie.

II) LAC ETE 1997 :

a) DELEGATION DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL DU SAUTET

M. Le MAIRE indique au Conseil Municipal la nécessité d'assurer l'exploitation du Camping Municipal du Sautet dans de bonnes conditions à partir de 1997.

Toutefois, compte tenu des difficultés pour la Commune d'assurer cette gestion en Régie directe, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les possibilités de gestion dans le cadre d'une délégation de service public;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'opter pour le principe de la Délégation de Service public exprimant ainsi la volonté de la Commune de transférer la Gestion du Camping Municipal du Lac du Sautet à un tiers tout en assurant la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ce service public.

- DECIDE de confier cette gestion à un tiers dans le cadre d'une convention d'affermage pour une durée de 3 ans renouvelable.

- MANDATE le MAIRE pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet .

b) SURVEILLANCE PLAGE ETE 97 :

M. Le MAIRE fait état de la demande de M. POULAT sollicitant le poste de surveillant de baignade de la plage pour l'été 1997. Accord du Conseil Municipal à condition que ce soit pour l'ensemble des deux mois : juillet et Août 1997.

III) Inscription de la Commune sur la liste des Communes touristiques et thermales :

M. Le MAIRE donne connaissance au Conseil Municipal de l'obligation de faire une demande pour obtenir l'inscription de la Commune sur la liste des Communes Touristiques qui permet à certains commerces, pendant les périodes d'affluence Touristique, de bénéficier de dérogations au repos dominical ainsi que des exceptions au principe de la fermeture dominicale ou hebdomadaire prévues dans les Arrêtés suivants:

93.6880 du 20/12/93 (boulangeries)
94.6297 du 09/11/94 (alimentation)
96.6679 du 07/10/96 (chaussures)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide le classement de la Commune de CORPS sur la liste des Communes Touristiques et charge le Maire d'effectuer cette démarche.

IV) Coordonnateur de travaux piscine Village de Vacances:

M. Le MAIRE rappelle que les travaux de rénovation des bâtiments du Village de Vacances sont terminés et que les travaux de construction de la Piscine, qui ont fait l'objet de l'avenant n°1 doivent être engagés rapidement .

Ces travaux , au regard des textes, nécessitent une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs ;

Compte tenu de la nature des travaux et des critères édictés par la loi, il s'agit d'une opération de niveau 3 .
Il apparaît donc souhaitable de confier cette mission par voie d'avenant au Cabinet CHAMOT, titulaire de la mission S.P.S. sur les autres travaux, sur la base d'une proposition de niveau 3, forfaitisée après négociation à 5000 F H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier au Cabinet CHAMOT la mission de coordonnateur S.P.S. sur la piscine pour un montant de 5000,00F.H.T., dans le cadre d'un avenant à son marché initial et demande à G.I.D., mandataire de l'opération, d'effectuer les formalités administratives correspondantes.

V) Travaux voirie rurale, clocher :

a) Voirie rurale :

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la DDE fait actuellement une évaluation des travaux à effectuer en 1997 dans le cadre de la voirie rurale.

M. Le Maire propose que l'on inscrive pour 1997 une somme de 60 300 F.TTC pour la remise en état du Chemin de l'ADVERSEIL, cette inscription n'étant pas une condition obligatoire de réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que la somme de 60 300 F.T.T.C. soit prévue dans le cadre de l'entretien de la voirie rurale et en particulier pour la remise en état du Chemin de l'Adverseil.

b) Clocher :

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions de réparations de l'Entreprise PACCARD concernant le Clocher de l'Eglise : accord du Conseil Municipal pour ces travaux .

VI) Questions diverses.

a) Locations garage canal d'arrosage, décharge :

M. Le MAIRE rappelle au Conseil Municipal que la Commune occupe le local dit "Ancien garage des Pompiers" appartenant au Canal d'arrosage et utilise d'autre part pour la décharge municipale le terrain de Mme PELLISSIER Marie - Louise.

La location du local du Canal d'arrosage faisait l'objet d'un bail qui s'est terminé le 31 Décembre 1989 .

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de fixer le prix de location du local du Canal d'arrosage sur la base de la location de 1981 de 5 000,00 F. indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction ce qui donne pour 1997 : $5000 \times 1027,50/610 = 8422,13$ F.

- de reconduire le prix de location de la décharge appartenant à Mme PELLISSIER pour un montant de 250,00 F.

b) EAU BOUSTIGUE :

M. Le MAIRE fait part au Conseil Municipal de la dernière analyse d'eau prélevée à BOUSTIGUE qui était mauvaise.

M. Le Maire pense qu'il faudrait essayer de déterminer les causes des pollutions et demande à M. PASDRMADJIAN de se charger de cette mission.

c) Demande de M. BARBE-BAYLE :

M. LE MAIRE fait part au Conseil Municipal de sa demande d'indemnisation pour la perte de bois qui a eu lieu en 1995. Le Conseil Municipal pense que la Commune n'est pas responsable de la disparition de ce bois et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle indemnisation.

d) Demande Dégrèvement TH :

Lecture est faite de la lettre de M. PEROT pour une remise partielle de sa taxe d'habitation.

Accord du Conseil Municipal pour lui délivrer une attestation précisant le nombre de logements du Village de Vacances habitables au 1^{er} Janvier 1996 .

e) Urbanisme :

Concernant le contentieux opposant la Commune à M.Jourdan pour des travaux effectués sans autorisation au lieu dit Sous Lara , une rencontre est prévue entre les membres du Conseil Municipal et M.Jourdan le Samedi 18 Janvier 1997 10H30.

4) Ecole :

Information est donnée à propos deux demandes de CES qui ont été faites concernant le remplacement de Mme PRA Bernadette à l'Ecole Maternelle .

g) Convention Maison Forestière :

M. Le Maire rappelle les termes de l'Acte Administratif liant la Commune de CORPS et l'Office National des Forêts concernant la construction de la Maison Forestière et notamment son article 6 qui précise

" que les dépenses annuelles de quelque nature qu'elles soient afférentes à cet immeuble seront supportées par moitié par les deux parties "

M. Le Maire propose donc qu'à partir de l'année 1996 les taxes foncières relatives à la Maison Forestière soient payées par moitié par l'Office National des Forêts; accord du Conseil Municipal.

h) Félicitations :

M. Le Maire a tenu a féliciter publiquement M. CALVAT Pascal, conseiller Municipal, pour la thèse de 3^e cycle en Physique Nucléaire qu'il vient de soutenir avec succès.

VU LE MAIRE
 [Signature]
 MAIRIE de CORPES
 38 (Isère)

LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Le Dimanche 19 Janvier le maire et le conseil municipal avaient convié la population à participer à un apéritif offert à l'occasion de la nouvelle année et de la remise des prix des villages fleuris.

Le Maire Gérard CARDIN accueillait les participants et leur présentait, au nom de la municipalité, ses meilleurs voeux de bonheur, santé, prospérité, remerciant toutes les personnes qui se dévouent au service des autres, bénévoles de toutes les Associations sportives, culturelles ou sociales et humanitaires, sapeur-pompiers de Corps qui de nuit et de jour n'hésitent pas à quitter leur travail et leur famille, pour porter secours aux accidentés ou aux personnes en difficulté. Tous, ils contribuent à maintenir une vie locale dynamique et entretiennent la cohésion sociale.

Il adressait aussi ses félicitations à Pascal CALVAT, pour la soutenance récente de sa thèse de Doctorat en Sciences Physique.

Gisèle Roux Ier adjointe, responsable du fleurissement donnait le palmarès du concours des villages fleuris : 1er prix départemental: Gilbert Delas, hôtel de la poste, 6ème prix Claude Jourdan, hôtel du tilleul, et remettait une vingtaine de Diplômes aux personnes ayant activement participé au fleurissement communal.

Un apéritif d'honneur clôturait cette sympathique rencontre.



CLUB JOYEUSES RENCONTRES

TOUS LES MEMBRES DU Club sont invités ,Salle du CLUB', le Mardi 04 Février pour faire sauter les Crêpes, et le Mardi 11 Février pour déguster les bugnes de Mardi-Gras.

Des Cartes de Membres sont en vente au CLUB, ou chez Mme M PELLISSIER, PRIX : 50 F. elle donne droit gratuitement, au transport en Car des sorties de la Journée.

LE NOEL DES ENFANTS

La veille des vacances de Noël, l'Association des Parents d'Elèves, les enseignants et tous les élèves se sont retrouvés salle polyvalente de la mairie, pour le traditionnel goûter de Noël offert par la municipalité et une distribution de jouets organisée par l'Association de Parents d'Elèves.

Guitare et chants étaient au programme et ont ravi les enfants et les parents.

Mais le grand moment, était la venue du Père Noël qui remettait un jouet à chaque enfant, dans une ambiance de fête.

L'année 1996 se termine, vive 1997..



LA CHORALE A FETE NOEL

Le dimanche 15 décembre, la chorale s'est rendue à la Maison de Retraite Marthe et Albert HOSTACHY, où la quarantaine de pensionnaires a apprécié une dizaine de chants, interprétés par une vingtaine de chanteurs et chanteuses sous la direction de Sophie DONNET.

Après la maison de retraite, la chorale s'est rendue à l'église, où une nombreuse assistance a pu écouter une quinzaine de chants. Au terme de cette journée les choristes partageaient un repas.

C'est dans une joyeuse ambiance que s'est terminée cette journée musicale, dans l'amitié partagée.



LES ROIS AU CLUB JOYEUSES RECONTRES

Le mardi 7 janvier, une trentaine de membres étaient présents, salle du Club, pour partager la pogne des Rois et surtout se retrouver pour bavarder, jouer aux cartes, comme chaque mardi.

Au cours de cet après-midi, de nombreuses têtes ont été couronnées et ont profité de leur royauté éphémère.

De joyeuses retrouvailles



LES ROIS A LA MAISON DE RETRAITE
=====

Le jeudi 9 janvier l'Equipe du SERVICE DE SOINS A DOMICILE " CORPS-BEAUMONT-VALBONNAIS " s'est rendue à la Maison de Retraite, pour apporter un peu de chaleur et d'amitié aux pensionnaires.

Mme FRIGANT, Directrice, le personnel étaient présents ainsi que Mme Gisèle ROUX, Présidente et Mme Juliette SAVIGNON, Trésorière, et ont participé au tirage de la pogne des Rois, accompagné de boissons.

Des cassettes ont permis à quelques-uns de faire quelques pas de danse et de retrouver l'ambiance d'autrefois.

Des membres du Club s'y étaient joints et ont retrouvé avec plaisir les pensionnaires de CORPS et des environs.



5° Passons aux notaires:

- Guillaume BARBE, à Saint Brême, puis son fils Daniel;
 - Barthélemy RUYNAT;
 - Moÿse ACHARD;
 - Louis GUEYDAN, ancien greffier, puis son fils Jacques;
 - Maximin RUYNAT;
 - Claude RUYNAT, dit le jeune;
 - Louis RUYNAT, ancien greffier;
 - Pol RICHAUD puis ses fils Antoine et David;
 - Pierre DOS;
 - Jacques GIRAUD qui a commencé sa carrière à Sainte-Luce et l'a terminée à Corps;
 - Jean BUEY;
 - François BUEY qui sera châtelain de Pellafol;
 - Jean FALAVEL, ancien greffier;
 - Guillaume BERNOU qui sera châtelain de Corps.
- Jean ANDRIEU et Bernard BONTHOUX sont praticiens, c'est à dire clercs de notaire.

6° Voici maintenant les militaires. Vous verrez que Corps est une pépinière de capitaines:

- Jean ACHARD, capitaine-major au régiment de Sault et qui deviendra ensuite seigneur d'Ambel;
 - Pierre ARABIN, capitaine au régiment de Marseille;
 - Salomon ARABIN, capitaine;
 - Firmin BARBE, capitaine;
 - Mathieu GRAND, capitaine;
 - Jean IMBERT, capitaine au régiment de Normandie;
 - Pol LAGIER, capitaine;
- Pol de LOUBET, lieutenant au régiment de Sault;
- François VILLAR, lieutenant au régiment de Berry-cavalerie et qu'on nommera Monsieur de VILLAR;
- les frères David et Pierre IMBERT, officiers d'infanterie;
- Claude VALENTIN, sergent de milice;
- Jean VALENTIN, trompette de cavalerie;
- Charles BRACHET, cavalier au régiment d'Aslac, qui deviendra ensuite maréchal-ferrant;
- Pierre JOANNAIS, au service de Sa Majesté, sans autre précision.

7° - Claude JOUBERT

- et François COMBE sont régents de la jeunesse; on dit aussi maîtres-écrivains, c'est à dire maîtres d'école, mais il s'agit d'une école de garçons; la première école de filles sera créée vers 1750 seulement.

8° Il reste les professions de la santé:

- Jean-François BONTHOUX est docteur en médecine;
- François AGLOT est chirurgien-barbier; il rase, coupe les cheveux et les ongles, pose des ventouses, fait des saignées, réduit les entorses et luxations, et en outre il vend du savon.

- Charles LE ROY est opérateur, c'est à dire dentiste; il n'arrivera cependant qu'à la fin du 17e siècle.

- Paul BARBE-FIRMIN,

- et Daniel FÉRAUD sont apothicaires; ils vendent aussi des parfums, des épices (poivre, gingembre...) et du tabac à priser. Un tabacier, marchand de tabac, s'installera à Corps à la fin du 17e siècle.

- Sannaire VACHIER est hospitalier, mieux vaudrait dire concierge et homme à tout faire de l'hôpital.

Il existait à Corps un hôpital, rue de l'hôpital, géré par le prieur du Monestier d'Ambel et dont les frais étaient couverts par les revenus de quelques terres à lui données.

En dehors de l'agglomération, sur la route d'Aspres, il existait une maladrerie destinée à l'isolement obligatoire des contagieux, lépreux notamment lors de la terrible épidémie de peste de 1630, époque où les parfumeurs venaient désinfecter les maisons.

Et enfin, la seule femme qui ait un métier personnel au 17e siècle:

- Louise CHEVANUS, veuve de Firmin EYMAR, est mère-sage.

9° Etre consul n'est pas une profession et la charge est gratuite.

Les consuls sont élus par l'assemblée des chefs de famille et représentent les habitants auprès du châtelain.

Ils ont la charge de répartir certains impôts collectifs.

Ils veillent au respect des droits de la communauté des habitants et se plaignent lorsque un étranger à la paroisse vient couper du bois ou faire paître ses moutons.

Ils se plaignent aussi lorsque le curé, le meunier, le fournier et le boucher dépassent les tarifs fixés par l'évêque ou par le châtelain.

Ils demandent des réductions d'impôts -et ils les obtiennent parfois- aux cas d'incendie, d'épidémie, de pillage pendant les guerres...

On peut citer, par ordre alphabétique, les noms de:

- Jean et Pierre ARABIN;
- Jacques, Louis et Paul BARBE;
- François BARDE;
- Louis DISDIER;
- Barthélemy EYMAR;
- Charles FALLAVEL;
- François FARDIN;
- Moïse GIRAUD;
- Jean GUEYDAN;
- François MARGAILHAN;
- Philibert PELISSIER;
- Moïse PUPIN;
- Jean SAMBAIN;
- Louis VACHIER;
- André et Jean VALENTIN.

B - Les cols bleus

J'arrête ces litanies de noms qu'il serait fastidieux de tous citer et j'en viens aux cols bleus: les artisans et les commerçants. Je me contenterai de vous dire combien, en moyenne, il y avait de personnes exerçant tel ou tel métier.

Parmi les 1.000 habitants de Corps, il y avait à peu près 500 enfants et 500 adultes, c'est à dire 250 hommes en état de travailler.

Sauf rares exceptions, les femmes mariées, au 17e siècle, n'avaient pas d'autre profession que celle de leur mari et les enfants, dès qu'ils le pouvaient, travaillaient avec leurs parents.

C'est dire que les nombres de professionnels que je vous indiquerai devront être comparés à un total de 250.

1° Logement:

- Une demi-douzaine de maçons étaient souvent charpentiers et et une demi-douzaine de charpentiers étaient souvent maçons.

Ils remplissaient les fonctions d'architecte, profession inconnue à Corps.

Ils fabriquaient les portes et les fenêtres.

Ils étaient chaufourniers; ce mot vient de four à chaux et désigne les fabricants de chaux.

Ils peignaient les murs à la chaux; la profession de peintre était inconnue à Corps.

Les toits étaient couverts en chaume; l'ardoise apparaîtra très tardivement (début du 19e siècle), après de nombreux incendies catastrophiques. Faute d'argile, Corps manque de tuiles et de briques.

- Un seignon taillait des pierres "de taille" et y gravait son "signe" en preuve de qualité.

- Un menuisier, parfois un charpentier; assurait, comme son nom l'indique, tous les menus travaux de finition, en bois notamment; il fabriquait des tables, des bancs, des tabourets, des étagères. Les chaises et les armoires étaient presque inconnues. On utilisait des coffres en bois, les arches, fabriquées par les archers ou archiers, mais cette profession n'est pas mentionnée à Corps.

- Deux serruriers étaient des notables dont la profession, dite de sécurité, était très surveillée. Ils fabriquaient et posaient des serrures; ils entretenaient les horloges qui ont fait leur apparition à la fin du 17e siècle et les "montaient" (nous dirions aujourd'hui remontaient) chaque semaine.

A Corps, il existait une seule horloge, placée dans le clocher pour que tous les habitants la voient et l'entendent de loin; mais il fallait surtout "monter" les poids suffisamment haut, pour qu'ils profitent d'une longue descente verticale donnant à l'horloge une semaine d'autonomie.

L'heure manquait d'exactitude, mais peu importait puisque les montres et les petites pendules d'intérieur n'existaient pas encore et que personne ne pouvait contredire l'heure officielle du clocher.

- Un vitrier, à la fin du siècle, taillait et posait des vitres qui remplaçaient avantageusement les papiers huilés, mais il ne les fabriquait pas.

Le verre était une marchandise de luxe et, s'il existait des petits miroirs, les bouteilles et les verres à boire étaient presque inconnus à Corps au 17^e siècle.

- Un chandelier fabriquait et vendait des chandelles. Les meilleures étaient fabriquées avec de la cire provenant de la ville de Bougie, en Algérie.

2° Habillement

On peut citer:

- Une quinzaine de tisserands;
- Une douzaine de tailleurs d'habits;
- Deux cardeurs de laine;
- Deux bottiers;
- Un drapier;
- Un chapelier;
- Un tanneur de cuir;

et à la fin du siècle seulement:

- Un brodeur;
- Un tailleur pour dames;
- Un perruquier qui fabriquait et vendait des perruques.

- Curieusement, les rouisseurs et peigneurs de chanvre ne sont jamais mentionnés alors que le lieu-dit Les Routes (en réalité Les Routoirs) prouve la culture et l'utilisation du chanvre. Il est probable que le chanvre n'est jamais resté qu'une activité accessoire.

3° Nourriture:

- Trois moulins existaient à Corps, sur les bords de la Sézia, le moulin Dumas, le moulin Templier et un troisième dont je n'ai pas retrouvé le nom; ils appartenaient à diverses personnes (roi, seigneurs, bourgeois...) qui les concédaient à des meuniers, tout en fixant le prix des services rendus au public (ce qui n'empêchait pas les meuniers de s'enrichir).

- Le four (Rue du Four) avait été donné par le dauphin à la communauté des habitants. Il était mis aux enchères chaque année et adjugé au plus offrant. Un cahier des charges fixait les prix des services rendus au public. Il arrivait que le fournier adjudicataire rétrocède à un valet le soin de faire fonctionner le four.

- L'abattoir (Rue du Mazet) était aussi mis aux enchères chaque année et adjugé au plus offrant. Un cahier des charges fixait les variétés, la qualité et le prix de la viande que le boucher était tenu d'offrir au public.

- Il n'y avait pas d'autre commerçant en farine, pain ou viande. Cependant, un revendeur boulanger est apparu à la fin du siècle.

- Un pâtissier fabriquait et vendait des pâtes et des pâtés, jamais des gastels ou gâteaux; aucun gâtelier n'existait à Corps.

- Les produits de la terre étaient vendus directement par les producteurs, le jeudi:

- au marché aux herbes (Place aux Herbes),
- au marché aux grains (Place Grenette),
- au marché aux brebis (Place des Brebis).

- Les bovins étaient conduits (à pied) au marché de Gap pour y être vendus.

4° Les instruments de travail étaient fabriqués par de nombreux artisans:

- Une vingtaine de cordonniers (harnais, colliers, rênes...);
- Une douzaine de maréchaux qui étaient souvent spécialisés:
 - maréchaux à forge (fer forgé, outils en fer...),
 - maréchaux-ferrants (fers à chevaux...),
 - cloutiers (clous);
- Trois bastiers (bâts);
- Trois cordiers (corde, ficelle...);
- Deux benatiers (hottes, paniers, coffres en osier, grandes perches courbes pour le transport du foin à dos de mulet ou sur une charette...);

et à la fin du siècle seulement:

- Un chaudronnier;
- Un machinon qui fabriquait des "machines", c'est à dire des charrues, des herses....;

il faut ajouter:

- Un marchand de chevaux (de monte ou trait et non de boucherie).

5° Transports, voyages, métiers ambulants:

- Une dizaine d'hôtes, c'est à dire d'hôteliers, logeaient et nourrissaient les voyageurs "à pied et à cheval"; certains sont parfois qualifiés d'aubergistes.

La femme de l'hôte était nommée hôtesse et c'était souvent, elle, la patronne lorsque, situation fréquente, le mari était aussi voiturier et emmenait ses clients jusqu'à leur prochaine étape (ce qui représentait pour lui deux jours d'absence).

- Une dizaine de muletiers se louaient avec leurs bêtes pour transporter voyageurs et marchandises.

- Il faut y ajouter une demi-douzaine d'ancien muletiers qui avaient gagné un peu d'argent, avaient acheté une charette et étaient devenus voituriers.

A SUIVRE...

- Aux époques où la clientèle se révélait insuffisante, les muletiers-transporteurs devenaient marchands-muletiers, c'est à dire colporteurs; une de leurs fonctions très appréciée était le colportage des nouvelles. Ils achetaient on ne sait où des petits objets légers et merveilleux et allaient de hameau en hameau, tenter de vendre leurs trésors; ils y arrivaient d'autant mieux que le hameau était isolé.

Voici la description d'un de leurs chargements:

- des broches (aiguilles et épingles),
- des filets (fils),
- des boutons (boutons),
- des lacs (lacets),
- des toiles dentelées (dentelles),
- des rubans (rubans),
- des mireors (pour se mirer),
- des pignes (pour se peigner),
- des bijoux,
- des lunettes,
- des quenifs (couteaux qu'on peut plier et mettre dans la poche),
- des haims (hameçons),
- des fusils, dits pierres à feu, avec de l'amadouvier séché (nous dirions aujourd'hui briquets),
- des allumettes (qui s'allumaient sur l'amadou en ignition),
- des images pieuses,
- des chapelets,
- des bourses,
- des graines,
- des pipes,

et, en petites quantités car les gens ne savaient ni lire ni écrire:

- des alphabets,
- des petits livres pieux,
- et une toute moderne invention, des crayons de plombagine très supérieurs aux plumes d'oie puisqu'ils rendaient l'encrier inutile.

- Un magnan (ferblantier, étameur, aiguiseur...) passait à Corps de temps en temps, sans que nous sachions d'où il venait (peut-être La Mure ou Mens).

6° Divers:

- Une vingtaine de marchands (le mot mercier n'est pas en usage à Corps) ne fabriquaient rien et allaient acheter à l'extérieur les marchandises qu'on ne fabriquait pas sur place:

- cruches, pots, assiettes, gobelets en terre cuite...
(il n'y a ni argile ni potier dans la région),
- casseroles, pots, cuillers, gobelets en fer...
(il y a des mines de fer à Saint-Firmin, mais Pierre RICHAUD les exploitera au 18e siècle seulement),
- arches (coffres), armoires, chaises...
(il n'y avait pas, à Corps, de fabricant de meubles, si ce n'est très rustiques).
- armes à feu ou blanches...
(un armurier s'installera à Corps au 18e siècle seulement).

- Un marchand était qualifié de marchand grossier; il faut comprendre grossiste.

- L'estapier, souvent un ancien officier, était chargé de fournir aux troupes de passage tout ce dont elles avaient besoin lors de leur étape, nourriture notamment, mais aussi chevaux, réparations, logement, hôpital....

- Compagnons et apprentis ne sont pas des métiers.

On sait que le compagnon (qui espérait devenir maître un jour) secondait efficacement son maître et que l'apprenti (qui espérait devenir compagnon un jour) payait son maître pour qu'il lui apprenne son métier.

Le système n'était pas plus mauvais que l'excès actuel d'instruction exclusivement théorique, qui condamne au chômage à vie la moitié des étudiants issus des universités et rendus incapables de se servir de leurs mains.

- Valet n'est pas non plus un métier.

Un valet était un régisseur, un gérant. Telle veuve, tel enfant mineur qui héritait brutalement d'un domaine agricole ou du four à pain, embauchait un valet pour en assurer la bonne marche.

C - Les cols noirs

- Une dizaine de ménagers mettaient en valeur leur propre terre et ce pouvait être tant par culture que par élevage; Vous remarquerez que ménager est le masculin de ménagère, au sens de maîtresse de maison.

- Deux rentiers avaient une activité identique, mais sur les terres d'un propriétaire auquel ils versaient la rente de la terre, c'est à dire un loyer.

- Deux vigneronns étaient spécialisés dans la culture de la vigne et la fabrication du vin, qui était bien aigrelet disait-on. L'hiver, ils fabriquaient des tonneaux.

- Un faiseur de terre défrichait des parcelles couvertes de bois ou de broussailles pour en faire des terres cultivables.

- Une cinquantaine de journaliers, bons à tout, bons à rien, louaient, à la journée, la force de leurs bras, presque toujours dans des activités agricoles temporaires.

On les nommait aussi laboureurs, manoeuvres, manouvriers, travailleurs, tous ces mots étant, à Corps, synonymes.

Les journaliers attendaient, place de l'Homaiellerie, qu'un patron vienne les embaucher, pour un jour ou pour la saison et dans ce cas jusqu'à la Saint Michel, le 29 septembre, date à laquelle prenait fin la grosse activité estivale.

D - Les sans chemise

- Il y avait à Corps, au 17e siècle un seul domestique (une femme) et, à la fin du siècle, un seul laquais (un homme).

Cela n'exclut les nombreux enfants que leurs parents plaçaient dans des familles ou dans des fermes jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'avoir un métier (les garçons) ou de se marier (les filles). Ces enfants ainsi placés n'étaient pas considérés comme ayant un métier. Peut-être y en avait-il une cinquantaine.

- Aucun document ne mentionne qu'un Corpatus mendiait.

Tous les mendiants qu'on rencontrait à Corps (une douzaine par siècle sont connus) venaient des paroisses voisines, notamment La Posterle, Pellafol, Les Côtes-de-Corps, Quet, Sainte-Luce, Saint-Laurent.

Ils espéraient trouver dans un bourg riche plus de générosité que chez eux et surtout ils profitaient de l'obligation qu'avait l'hôpital de nourrir et d'héberger pour la nuit les voyageurs sans ressource.

Je dois quand même vous dire que, au 18e siècle, j'ai trouvé dans les minutes du notaire Gonsolin, les 30 novembre 1762 et 15 janvier 1789, deux testaments de mendiants. Ils n'étaient pas si pauvres qu'ils le laissaient croire quand il s'agissait d'apitoyer les naïfs.

- Le plus vieux métier du monde existait et il était héréditaire, de mère en fille, ou contagieux entre soeurs ou cousines... avec un maigre total d'une douzaine par siècle. Je n'insiste pas.
=====

CONCLUSION

=====

L'heure a tourné et je dois m'arrêter. mais je voudrais conclure.

J'ai énuméré 1 curé, 1 vicaire, 1 pasteur.

J'ai compté une dizaine de nobles, en incluant les presque nobles, les seigneurs et les châtelains.

Ajoutons-y une vingtaine de cols blancs et le total est de 33, 33 personnes vivant concomitamment, soit 13 % de la population active.

Si maintenant vous voulez bien additionner les 20 cordonniers, les 15 artisans du bâtiment, autant pour les tisserands, autant pour les tailleurs, presque autant pour les maréchaux, les hôteliers et coetera, vous arriverez à un total ahurissant de 150 personnes sur 250 actifs, 60 %.

Ajoutez-y 15 agriculteurs, 50 journaliers pour la plupart agricoles, soit 65 personnes représentant 26 % de la population active.

Ajoutez encore 1% de divers pour que mon total de 99 atteigne 100%, mais retenez surtout que Corps avait, au 17e siècle, une population de type urbain: 3/4 de citadins et 1/4 de ruraux.

Voilà le point le plus important de tout ce que je vous ai raconté depuis une heure.

REOUVERTURE DE LA LAVERIE DE LA ROSERAIE
LE LUNDI 20 JANVIER 97

Au mois d'octobre 96, le centre d'hébergement « La Roseraie » annonçait la fermeture de la laverie.

Loin de partager cette décision administrative, l'équipe salariale de La Roseraie s'est mobilisée en vue d'obtenir des aides permettant le redémarrage de cette activité.

En effet, depuis 2 ans, la non-considération de cet atelier par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Isère (D.D.A.S.S.) ne permettait pas d'engager de nécessaires travaux de salubrité, ne permettait pas le renouvellement d'un matériel vieillissant, ne permettait pas d'embaucher un encadrant de façon durable et conséquente. Aussi, la réouverture de la laverie devait-elle s'effectuer avec un minimum de garanties.

Le centre d'hébergement, par ses démarches, a obtenu de pouvoir réaliser certains travaux (maçonnerie, plomberie, électricité), de pouvoir investir dans de nouvelles machines. Un poste d'encadrant a été créé pour une ouverture hebdomadaire de 28 H 00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; cet emploi sera assuré par Mlle DUTOIT Nadia.

La laverie disposera à son ouverture, le 20 janvier 1997, de 2 ou 3 ans afin de faire ses preuves et de démontrer le bien-fondé de son existence. En effet, une telle activité, en milieu rural et employant des résidents en insertion parfois peu « productifs » ne peut s'autofinancer et des crédits complémentaires sont inévitables pour assurer sa viabilité.

Pour nous, résidents et salariés de La Roseraie, le bien-fondé de cette activité n'est pas remis en cause. Nous espérons pouvoir continuer à offrir un service de proximité de qualité que nous nous efforçons d'entretenir depuis 1978, date d'ouverture de la laverie.

Nous remercions chaleureusement ceux qui, par leurs témoignages, nous ont soutenus durant cette période de transition et ceux qui continueront à nous manifester leur confiance.

Le Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
LA ROSERAIE



ERIC STIVAL, LE NOUVEAU RECEVEUR

Le 2 janvier, il y a eu un changement à la poste, avec l'arrivée du nouveau receveur : Eric STIVAL né à MALO-LES-BAINS dans le Nord, marié, père de cinq enfants. Il avait débuté par une carrière parisienne puis angevine et auvergnate, avant d'arriver dans la Drôme à LUS-LA-CROIX Haute, où il a été receveur pendant six ans..

Le voici maintenant au bureau de poste de CORPS où il a trouvé une équipe dynamique, comprenant : Mme Monique RIGAUD au guichet, Mme Christine CHARLES, Mme Colette FREYNET, M. Louis AUBERT, Mlle Chrystelle MONGOIN (facteurs)

Tous les Corpatus sont heureux d'accueillir Eric STIVAL et sa famille, avec un seul regret : n'avoir pu les loger dans la commune. Ils résident actuellement au village de La SALETTE et pourront profiter des plaisirs de la montagne et dès le printemps, de la cueillette des champignons.

Cette arrivée a été un peu ternie par le décès du père de Mlle Jacqueline FIORUCCI de la brigade départementale, qui a assuré le service pendant trois ans.. Nous prenons part à sa peine et lui présentons nos sincères condoléances..

Pannequets à la forestière

POUR 4 PERSONNES

Pâte :

- 100 g de farine
- 2 œufs
- 25 cl de lait
- 15 g de beurre
- 1 pincée de sel
- huile

Garniture :

- 1 bocal de champignons mélange forestier
 - 1 petite boîte de quenelles de volaille
 - 50 g de beurre
 - 50 g de farine
 - 40 cl de lait
 - 2 cuill. à soupe de crème fraîche
 - sel, poivre
- Pour gratiner :
- 50 g de gruyère râpé
 - 15 g de beurre

PRÉPARATION : 10 min
CUISSON : 20 min

ÉGOUTTEZ ET RINCEZ à l'eau froide les champignons et les quenelles.

FAITES FONDRE le beurre sur feu doux. Dès qu'il grésille, ajoutez la farine et mélangez. Laissez cuire quelques minutes en remuant. Versez le lait et fouettez jusqu'à premiers bouillons. Réduisez le feu, ajoutez la crème et laissez mijoter 5 min. Salez, poivrez. Incorporez les champignons et les quenelles coupées en rondelles. Mélangez.

PRÉPAREZ LA PÂTE À CRÊPES : dans une jatte, déposez la farine en fontaine, ajoutez les œufs. Mélangez. Versez peu à peu le lait en remuant. Salez et laissez reposer une heure. Ensuite ajoutez le beurre fondu.

BADIGEONNEZ d'huile une crêpière, faites-la chauffer sur feu vif puis confectionnez 8 crêpes. Au centre de chaque crêpe, déposez 2 cuillerées à soupe de garniture. Repliez les crêpes afin de leur donner une forme carrée.

DEPOSEZ les pannequets dans un plat à gratin. Saupoudrez-les de gruyère râpé et de noisettes de beurre. Faites gratiner sous le gril chaud du four et servez aussitôt.

QUE BOIRE ? Servez un saumur champigny, vin rouge bien connu de la vallée de la Loire, fruité et légèrement tannique.

Crêpes au saumon fumé

POUR 4 PERSONNES

Pâte :

- 70 g de farine de sarrasin
- 30 g de farine de froment
- 1 œuf
- 25 cl d'eau
- 15 g de beurre
- 1 pincée de sel
- huile

Garniture :

- 3 grandes tranches de saumon fumé (ou 8 petites)
- 8 cuill. à soupe d'épinards hachés (frais ou surgelés)
- 4 cuill. à soupe de crème fraîche
- 2 tiges d'aneth
- noix muscade
- sel, poivre

PRÉPARATION : 15 min
CUISSON : 5 min par crêpe

PRÉPAREZ LA PÂTE : versez les deux farines et le sel dans une jatte, mélangez. Creusez un puits, déposez l'œuf entier et mélangez avec une cuillère en bois en versant l'eau peu à peu. Fouettez la pâte puis laissez reposer une heure.

FAITES RECHAUFFER les épinards sur feu doux avec une cuillerée à soupe d'eau. Retirez du feu et laissez refroidir. Dès qu'ils sont froids, incorporez la crème et l'aneth ciselé. Salez, poivrez et ajoutez quelques râpures de noix muscade.

MÉLANGEZ le beurre fondu à la pâte à crêpes. **BADIGEONNEZ** d'huile une crêpière. Lorsqu'elle est chaude, versez une petite louche de pâte, faites cuire 2 min à 3 min, retournez la crêpe et laissez cuire de l'autre côté.

LAISSEZ REFROIDIR puis tartinez chaque crêpe d'une cuillerée à soupe d'épinards. Dessus, posez la moitié d'une grande tranche de saumon (ou une petite). Recouvrez d'une autre cuillerée d'épinards. Roulez la crêpe et coupez-la en rondelles.

PRÉSENTEZ les rondelles de crêpes autour d'une tranche de saumon. Décorez de brins d'aneth.

QUE BOIRE ? Sec et léger, un muscadet mariera ses arômes floraux à la saveur du saumon fumé.

DESSERTS

Crêpes Belle-Hélène

POUR 4 PERSONNES

Pâte :

- 100 g de farine
- 2 œufs
- 25 cl de lait
- 15 g de beurre
- 1 pincée de sucre
- 1 pincée de sel
- huile

Garniture :

- 4 poires
- 200 g de sucre
- 1 gousse de vanille
- 200 g de chocolat amer

PRÉPARATION : 20 min
CUISSON : 15 min

PRÉPAREZ LA PÂTE : dans une jatte, déposez la farine en fontaine. Cassez les œufs au milieu et mélangez le tout en versant peu à peu le lait. Ajoutez les pincées de sucre et de sel. Laissez reposer la pâte pendant une heure. Ensuite ajoutez le beurre fondu.

PENDANT CE TEMPS, pelez les poires en les gardant entières avec leur queue.

METTEZ À BOUILLIR le sucre avec 1/2 litre d'eau et la gousse de vanille fendue en deux. Puis ajoutez les poires et faites-les cuire 10 min. Laissez-les refroidir dans le sirop.

FAITES CUIRE les crêpes dans une crêpière badigeonnée d'huile.

AU MOMENT DE SERVIR, faites fondre le chocolat cassé en morceaux au bain-marie sur feu doux. Nappez le fond de quatre assiettes de chocolat fondu.

DEPOSEZ les poires bien égouttées dans les assiettes. Recouvrez-les d'une ou deux crêpes en les piquant au centre dans la queue de la poire. **SAUPOUDREZ** de sucre glace et servez aussitôt.

DESSERTS

Crêpes aux fruits des bois

POUR 4 PERSONNES

Pâte :

- 100 g de farine
- 2 œufs
- 25 cl de lait
- 15 g de beurre
- 1 pincée de sucre
- 1 pincée de sel
- huile

Garniture :

- 2 barquettes de 200 g de coulis de fruits rouges surgelés
- 450 g de cocktail de fruits rouges surgelés
- 3/4 de litre de sorbet à la framboise

PRÉPARATION : 20 min
(plus 2 h de décongélation)
CUISSON : 30 min

DEUX HEURES À L'AVANCE, laissez décongeler le coulis et les fruits rouges.

PRÉPAREZ LA PÂTE : dans une jatte, versez la farine en fontaine. Cassez les œufs au milieu. Mélangez en versant peu à peu le lait. Ajoutez le sel et le sucre. Laissez reposer la pâte 1 heure. Ensuite ajoutez le beurre fondu.

BADIGEONNEZ la crêpière d'huile, faites-la chauffer sur feu vif puis confectionnez huit crêpes. Maintenez-les au chaud.

MOULEZ huit boules de sorbet à la framboise à l'aide d'une cuillère à glace. Réservez-les au congélateur.

AU MOMENT DE SERVIR, étalez un peu de coulis décongelé au fond de chaque assiette. Posez dessus deux crêpes pliées en deux. Garnissez-les de cocktail de fruits rouges et repliez légèrement les bords.

GARNISSEZ chaque assiette de deux boules de sorbet. Servez le reste de coulis à part.

N°1

O	R	D	O	N	N	A	T	E	U	R	
R	E	I	N	E		R	A	I	N	E	R
I	S	E		C	O	C	O	R	I	C	O
E	T	U	D	E	S		N	E		R	U
N	A		U	S	E	E			R	E	G
T	U	A		S	E		O	K	A	P	I
A	R	R	O	I		M	O	I	S	I	R
T	A	C	I	T	E			L	A	S	
I	N		S	E		A	T	T	I	S	E
O	T	E	E		A	R	A		E	A	U
N		R	A	I		O	R	O	N	G	E
	U	S	U	S		L	E	S	T	E	S

N°2

M	A	M	E	L	O	N	N	E	E	S	
E	M	O	T	I	V	E		S	L	O	W
N	O	T	A	B	I	L	I	T	E	S	
S	U	S		E	D	A	M		A	I	L
O	R		P	R	E	T	A		T	E	E
N	E		E	T		O	G	R	E	S	
G	U	E	R	E		N	I	E	S		A
E	S		D	A		N	A		C	V	
R	E	V	A	N	C	H	E		A	I	E
E		A	N	T	A	R	I	F	E	R	
S	I	S	T	R	E	S		C	I	L	S
	N	E	E		S	E	R	I	N		E

AUJOURD'HUI ILS GRIMPENT SUR L'EAU

Principe, attendre que la cascade gèle. Objectif, l'escalader. Technique, pointue. Risques? La fonte et les différents degrés de glaciation. Sensations, sueurs froides.....

Les cascades de glace, c'est magique et ça m'emballe. Si tu en ouvre une le matin, tu peux te dire que c'est une première...Mais peut-être une dernière. Parce que l'après-midi, pour peu que le soleil l'ait réchauffée, elle ne sera plus la même, ou plus du tout. C'est agréable de grimper sur ces trucs éphémères. Inutile de laisser des traces de ton passage, de toute façon un jour ou l'autre la flotte emportera tout.

Dans les Alpes l'escalade des cascades de glace s'est développée dans les années 80, en réalité, les Ecossais sont entrés dans la danse depuis un bail. Faute de grandes et hautes montagnes, ils sont allés faire joujou, l'hiver, dans le massif du Ben Nevis. Année 50-60. Avec le matériel d'époque, pas question de réaliser des ascensions express. Non, les Ecossais progressaient au rythme des marches qu'ils taillaient dans la glace. Cinq jours pour 350 mètres au Point Five.

Le tournant décisif se produit vers le début des années 70, avec l'apparition d'un matériel plus sophistiqué. Les Ecossais développent les piolets à lame courte et inclinée, favorisant les ancrages. Les Américains, de leur côté, et l'alpiniste français Walter Cecchinell, lance le piolet traction. Finis la bonne vieille méthode des appuis laborieux ! Le piolet traction, on le plante au-dessus de sa tête, et à l'aide des dragonnes, on se hisse à la force des bras, la pointe des crampons est néanmoins solidement plantée dans la glace. Les glaciéristes se mettent alors à grimper dans les goulottes comme en falaise. Avec la même apparente facilité, plus facilement même, puisqu'on n'a pas besoin de chercher les prises dans du rocher. On plante, on grimpe... On plante, on grimpe... Le ton est donné, et de nouveaux terrains de jeux vont être inaugurés.

Un jour d'hiver, je croise Jean-Mi sur les Fossés, dans sa voiture entassés pèle-mêle six "piolets-tractions". "Prend ces piolets, va les essayer sur le torrent de Boustigues" Le premier contact avec la glace se fait sur les petits ressauts du torrent. La technique de base s'assimile rapidement, en revanche il faut du "métier", de la pratique pour passer à la vitesse supérieure, attaquer les cascades en tête ou en solo, viser les verticalités et choisir le bon itinéraire. Après un petit mois d'apprentissage la première cascade qui descend de Boustigues (Chaboulance) sur la route de la Salette était ouverte avec Gilles et Régis, et je répétais avec Jean-Mi celle de Gournier près de la prise d'eau de la micro-centrale. Le ton était donné, la prospection allait commencer. Elle nous a permis de découvrir des coins sauvages et intacts, et de vivre des moments forts. Un grimpeur de la région Léon a compilé tout cela dans un petit livre topo "Cascades de glace du Sud Dauphiné" (bibliothèque de Corps).

Jac Reynier

AUX SOMMETS

« Le sommet

n'a que l'intérêt d'être le point ultime d'un chemin.

Et grimper n'a que l'intérêt de faire

entrer dans une trajectoire humaine la notion effective de la verticalité.

Il ne s'agit que d'un jeu avec ses perdants et ses gagnants.

Question de gains,

l'enjeu est maigre mais puissamment énergisant :

la propre image de soi,

au clinquant de l'exploit, l'installation de tout son être en plein ciel,

en pleine nature.

Le bonheur inexplicable d'aller au-delà de ce que l'on croit être soi, la joie simple de la beauté de la montagne. Une idéologie purement individualiste

qui surprend la cordée à être cette alliance

sans alliance.

Reliés, les alpinistes le sont, mais libres c'est là tout leur effort.

Dans les chemins de glace,

par le jeu du miroir de la matière qu'ils surmontent, ils ont encore plus

affaire à eux-mêmes.

Vive donc la glace qui nous reflète

assez justement... »

Jean-Mi Asselin

La glace, je l'ai dans les doigts. Obsessionnellement, elle me colle à la peau. Pas loin dans ma pensée, un hiver auvergnat. Des grands trous de solitude enneigée, du vent qui apporte des bruits de loup (on aimerait tant), et cette terre ouverte aux brumes comme au soleil, mixant les deux pour sa lumière unique.

Ainsi je marche dans cette vallée de Chaudesfour, pas loin du Sancy, mais tout autant proche des tourbières de l'Ecosse. De grands pas dans la neige avec Denis. Des sorbiers des oiseaux animent la monochromie bleutée de leurs baies sanguines. Et la glace, tout au bout, couchée sur le socle de ce rocher, la Dent de la Rancune, vers laquelle nous allons. Je suis excité, à la limite de la colère, c'est l'état qui convient pour frapper, pour sortir, pour être heureux de trembler dans un mur froid.

Je grimpe pour la première fois sur de l'eau, figée certes mais de l'eau, du cristal d'eau. Et le bruit de mes piolets ne me déçoit pas, cela sonne. J'ai songé qu'il fallait se protéger, mais la couche de glace est si mince que la broche dépasse, dérisoire, quelquefois un regard vers le bas pour savoir si je vais chuter dans les arbustes ou dans la neige. Et puis la pente s'adoucit, je me sens moins sur les bouts de pieds, je cours, je suis sorti, sorti !

Et là-haut, attaché à une branche pour relayer, je crie et je rigole.

Puis la glace c'est encore ce long couloir dans la nuit, en hiver, voie des Suisses, face Nord des Courtes : une débacle en rappel. Je dirai cent fois cette histoire jusqu'à ce qu'elle ne m'appartienne plus. Je suis au relais, Michel en bas, au relais suivant et Marc qui glisse en rappel et d'un coup gicle dans le vide comme un éclat de glace, sans bruit : immatériel. Comme j'ai peur, pour toujours, du long moment de la chute ! Lui est mort et moi, en attendant des secours dans le refuge, je trempe mes doigts dans des infusions chaudes pour les dégeler. Par la fenêtre, dans les déchirures de nuages j'aperçois les longs murs d'acier froid auxquels je me sens désormais lié. Il me faudra de la patience, pour serrer le manche d'un piolet, renaître à ces sensations de froidures. Et vivre doucement.

Pour chacun la motivation vers un type de plaisir a sa propre histoire, mais il y a chez l'amateur de glace une colère, un jeu avec l'agressivité. Non que l'on évacue la douceur devant une cascade, mais ici plus qu'ailleurs le geste est un coup. Dans le rocher la subtilité du grimpeur, son sens chorégraphique, l'économie des forces lui font effectuer des gestes fermes, savants et précieux. Crampons aux pieds, piolets aux mains tout se résume en un élan, un choc, l'exacte intégration de cette sensation d'éperonnage. On appelle cela « ancrer » mais le terme manque de force, il s'agit bien d'un choc qui assure l'emprisonnement de la lame ou des pointes avant.

Emprisonnement fugitif puisque la libération doit se faire en forçant le moins possible. Mais qu'on se rassure, aucun glaciériste n'échappera à ce piolet qui refuse de sortir, si bien conçu soit-il, la moindre erreur (frapper trop fort, être mal placé) créera la fixation, et : « La sueur coule quand le chacal ne sort pas » (Bouddha). Mais, me direz-vous : choc des piolets, poids des ancrages, on ne parle que d'une technique dans ce livre, d'un seul art dont la paternité se confond entre Chouinard, Cecchini et bien d'autres encore ?

Eh bien oui, ou presque. Il ne nous viendra nullement à l'idée de chasser de nos mémoires ou de nos réflexes les positions tordues de la méthode de cramponnage « dite française ». Non, non, elle est efficace, elle repose, elle est utile pour la descente ou dans les pentes moyennes, mais enfin que ce soit dit : on peut grimper dans des cascades sans avoir acquis cette pénible technique dont les maîtres incontestés, Charlet et Contamine, ont assuré la promotion (depuis les années 40).

La cascade c'est 80 % du piolet traction et 20 % de fioritures personnelles. Par le relief qu'elle possède, bulles, bossellettes, colonnes, la cascade apporte une fantaisie. Les pieds se posent parfois plus qu'ils ne se plantent et des moments privilégiés laissent naître des grands écarts, des pas regroupés, ou, comme en danse, le délicat et délicieux pied-troisième : un pied en pointe et l'autre à plat. Nous voulons dire par là que s'il existe bien une technique du piolet traction [et nous en reparlerons] elle s'apprend très vite et que l'essentiel, pour grimper dans les cas-

cadés, c'est la force du désir, l'envie d'y arriver et le moral.

Le moral est lié à la verticalité et à l'engagement. Est-ce la pratique de la falaise qui inhibe des grimpeurs quand la voie n'est pas balisée de protections. Il faut dire que le problème des protections en cascades n'est pas exactement similaire à celui du rocher. Le grimpeur étant en général auto-assuré sur ses piolets, il est quasiment sans cesse protégé. D'une façon certes plus fluide que sur un clou, une broche ou un bon coin mais tout de même : on se pend sans appréhension sur un outil bien planté. Le moral est donc essentiel pour grimper en sécurité : il faut accepter sereinement le vide qui se creuse, et savoir exactement ce qui passe sur l'acier qui mord.

Reste bien sûr la broche mais il serait illusoire de croire qu'il est envisageable de s'en tirer en brochant tous les trois mètres. On le verra c'est une opération malaisée, pas toujours possible et fatigante. Grimper en cascade c'est donner la meilleure part au dynamisme, à la rapidité de décision et d'exécution des gestes. Aller vite : c'est aller bien.

Les cascades sont pour la plupart assez courtes, mais certaines atteignent et dépassent les 500 mètres, ce sont donc de véritables courses. Ici encore une originalité : comme en falaise on ne va pas faire un sommet, on va faire une voie. Et on ne s'est pas gêné de baptiser les cascades comme de simples lignes de gollots. Suivant l'imagination des ouvriers elles portent des prénoms de femme, des citations mystérieuses, un bon domaine à fantasme.

La similitude avec la pratique de la falaise ne s'arrête pas avec ce baptême des voies. Souvent la marche d'approche réduite motive des grimpeurs qui n'aiment pas les « bavantes ». Le côté « californien » de la cascade a également séduit les hommes et les femmes libres des falaises. Ainsi Jean-Paul Janssen, réalisateur du très célèbre « La vie au bout des doigts » avait pigé très tôt cette similitude puisque son tryptique « Overdon, Oversand, Overice » mêlait la glace, le sable et les falaises et que les héros du six-sup étaient les mêmes que ceux des cigarillos gelés.

De grands rochassiers comme Patrick Bérhault ou Patrick Edlinger ont d'ailleurs leurs piolets (chez Grivel et chez Camp) et de grands glaciéristes comme Jean-Marc Boivin ou Patrick Gabarrou, dont les piolets sont très réputés ont de même leur marque de chausson (Jacmi et Galibier). L'esprit de jeu qui traverse la cascade, la nature des voies, tout cela contribue à rapprocher ces activités, et l'on peut imaginer cette nouvelle génération de grimpeurs qui voyage sans problème du piolet-traction sur les tubes bleutés aux gouttes d'eau du calcaire verdonesque.

Le cascadeur pratique dans un univers froid. C'est l'évidence, mais contrairement aux idées reçues, il n'évolue pas continuellement engoncé dans des duvets qui en font un bibendum de plumes. Dans ces voies souvent courtes que sont les cascades, le grimpeur épure sa tenue, allège sa silhouette et augmente le parallélisme avec le jeu en falaise. Le bandeau, même si l'on vous dit qu'il faut un casque tient souvent lieu de protection, et par des journées ensoleillées, il est tout à fait possible de grimper en « tee-shirt ». Voir comme certains Américains, en short et torse nu sur les rideaux bleus et plein soleil du Colorado.

Il est certain que le froid est nécessaire à cette activité, il n'en est pas le centre et si au début, on imaginait de ne grimper que dans les glacières d'ombre, on s'est aperçu qu'une cascade formée n'entraîne pas en fusion au moindre rayon solaire. Il n'est pas nécessaire que le thermomètre indique une température négative, il m'est arrivé de grimper avec 15 degrés et même plus. L'allure de la glace est plus significative : on voit et on sent si ça tient. Sachant évidemment qu'une colonne de dix tonnes qui pend dans le vide présente des risques objectifs. Ils font partie du jeu, tout comme les coulées de neige qui dévalent ces déversoirs naturels que sont les cascades.

En Ecosse, ces givrés d'Ecossois ont mené le jeu dans de lointains retranchements : ils grimpent presque par n'importe quel temps. Et cela n'a rien de désagréable, c'est encore une façon de jouer que de partir sous la neige, un masque de ski sur le visage et les ancrages incertains lorsque la tête du piolet disparaît dans la couche molle.

Un de mes meilleurs souvenirs de glace, c'est une vision de l'hiver 82, une nuit passée dans un « bed and breakfast » écos-

sais puis, bien au-delà de Glasgow, les premières landes, les premiers moutons à tête noire, la pluie et son incessant combat avec de maigres soleils qui font éclater le violet des bruyères. Nous nous étions arrêtés au bord d'une route et sur notre gauche, des montagnes, les Glencoe, avec des ravins échan-crés de stries blanches : les goulottes. Nous avons remonté, sans rien savoir de l'endroit, des pentes d'herbe sous la pluie, puis sous la neige, et nous approchions de forteresses sombres. Châteaux qui nous faisaient rêver, et je me souviens combien le feu sacré du désir brûlait en nous, avec quelle impatience nous avions enfilé nos baudriers, empoigné nos piolets et couru vers d'étroits couloirs qui étaient en mieux ce que nous avions toujours rêvé de l'Ecosse et que nous saurions plus tard trouver en France. A la première coulée de neige, c'était le délire, secouant la blanche qui nous mouillait jusqu'au slip, on avait l'impression à chaque pas de jaillir des entrailles d'un océan. Je crois que la neige ne nous aurait pas étonnés si elle avait eu le goût de sel. A bout de corde, on faisait les relais en plantant les piolets et vogue la galère, pas vu le sommet ni le panorama, juste le couloir pour descendre... Qu'est-ce qui nous avait rendus heureux dans ces veines humides ?

Pas étonnant que de retour au pays nous nous sommes mis à partir presque « n'importe quand » et de magnifiques journées de grimpe ont ainsi commencé à midi, sous la neige, et se sont terminées à la nuit, au moment le meilleur pour boire le vin chaud...

Jean-Mi Asselin

Cascade de glace

Texte Didier Léon

Le Sud-Dauphiné est une région extraordinaire par sa beauté et par la diversité de ses paysages. Allant de la rondeur des montagnes du Beaumont aux pics escarpés de l'Olan ou des Souffles, en passant par les plateaux de la Matheysine et de Pellafoi, ou bien encore les vallées étroites du Valjouffrey ou de la Roizonne, elle est capable d'offrir aux milliers de visiteurs ou de vacanciers qui, chaque été, viennent la saluer, d'agréables séjours riches en découvertes et en activités.

L'été, c'est la randonnée pédestre, le VTT, le parapente, l'équitation ou encore les sport nautiques sans oublier l'escalade, et l'alpinisme. L'hiver, c'est le ski alpin ou nordique, les ballades en raquettes ou à peau de phoque, mais c'est aussi l'escalade des cascades de glace.

A la fin des années 70 et au début des années 80, des grimpeurs téméraires commencent à tâter du piolet-traction et s'initient à cette discipline venue d'outre-Manche, sur les glaces alpines et pyrénéennes.

Parmi ces pionniers, une équipe de jeunes grimpeurs de la Mure fait parler d'elle, non pas dans son "jardin", mais dans les vallées "d'à côté", autour de Bourg d'Oisans et de la Grave. Cette équipe est constituée de Bernard Miard, Godefroy Perroux et Jean-Marie Télié, tous membres du CAF de la Mure. Ce célèbre trio qui rivalise de talent avec les meilleurs grimpeurs du moment ira escalader quelques cascades de glace du Sud Dauphiné (col d'Ornon, Valjouffrey, rif Bruyant).

A la même période, d'autres grimpeurs régionaux de Corps explorent quelques sites autour de chez eux, et c'est sous les coups de piolets et de crampons de Jean-michel Asselin et Luc Reynier que la très belle résurgence des années lumières dans le défilé de la Souloise, est gravie. Quelques coulées au pied de l'Obiou, mais aussi dans le Beaumont et le Valgaudemar sont visitées par les mêmes "coupables".

Le Valgaudemar est en partie affiné par un jeune guide local, Joel Vincent, enfant du pays, exploite plus sérieusement la vallée, y organise des stages de cascades de glace avec la conviction et le désir de partager sa passion pour cette activité et pour le Valgaudemar.

Cascades de glace du Sud-Dauphiné

C'est aussi un topo-guide de deux cents pages, quatre-vingt-dix photos et une « cascade » de sites et de voies glaciaires :

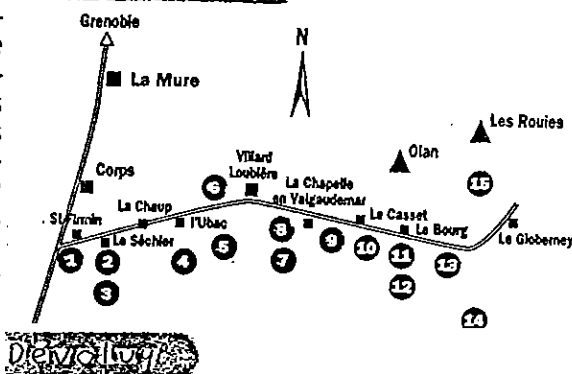
- massif du Taillefer
- massif du Grand Armet
- massif du Tabor-Grand-Serre
- vallée de la Roizonne
- vallée de Valsenestre

- le Valjouffrey
- vallée de la Malsanne
- le Beaumont
- le Dévoluy
- le Valgaudemar

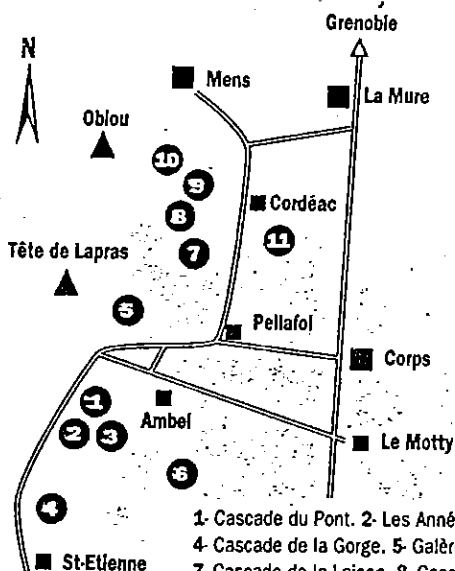
On peut se le procurer en le commandant à :

Didier Léon,
Les Perrins, 38220 Saint-Jean-de-Vaulx
(prix 120 F + frais de port).

Valgaudemar



- 1- Saint-Jacques. 2- Only You.
- 3- Julotte Goulotte. 4- Cascade de la Chaup. 5- Cascade du Prentliq.
- 6- Cascades de Colombeugne.
- 7- Cascade de la Buffe. 8- Cascades des Oulles du Diable. 9- Cascade de Troubat. 10- Souvenirs Inattendus.
- 11- Cascade du Bourg. 12- Cascade du torrent du Bourg. 13- Cascades de l'Herbiou. 14- Cascade de la Lavine.
- 15- Le Voile de la Mariée.



- 1- Cascade du Pont. 2- Les Années Lumière. 3- Suicidal Tendances.
- 4- Cascade de la Gorge. 5- Galère. 6- Cascade de la Lucie.
- 7- Cascade de la Laisse. 8- Cascade du Ruisseau de l'Aiguille.
- 9- Encore une Journée d'Foutue. 10- Ruisseau de la Pisse.
- 11- Cascade des Achards.

Secteur ruisseau de la Laisse

Accès

Peu après le barrage, quitter la D537 et prendre direction MENS par D66 jusqu'à la Croix de la Pigne. Continuer jusqu'au pont qui enjambe le ruisseau de la Croix de la Pigne (1km environ après le village) et quitter la D66 pour prendre à gauche la route forestière des Sauvages. Remonter celle-ci au mieux suivant l'enneigement.

Cascades

"Cascade de la Laisse" 30m, III 5

Approches : 15 à 20mn des Sauvages. Remonter le torrent qui descend de la crête des Charances jusqu'à la cascade.

Descente : rappel sur pitons.

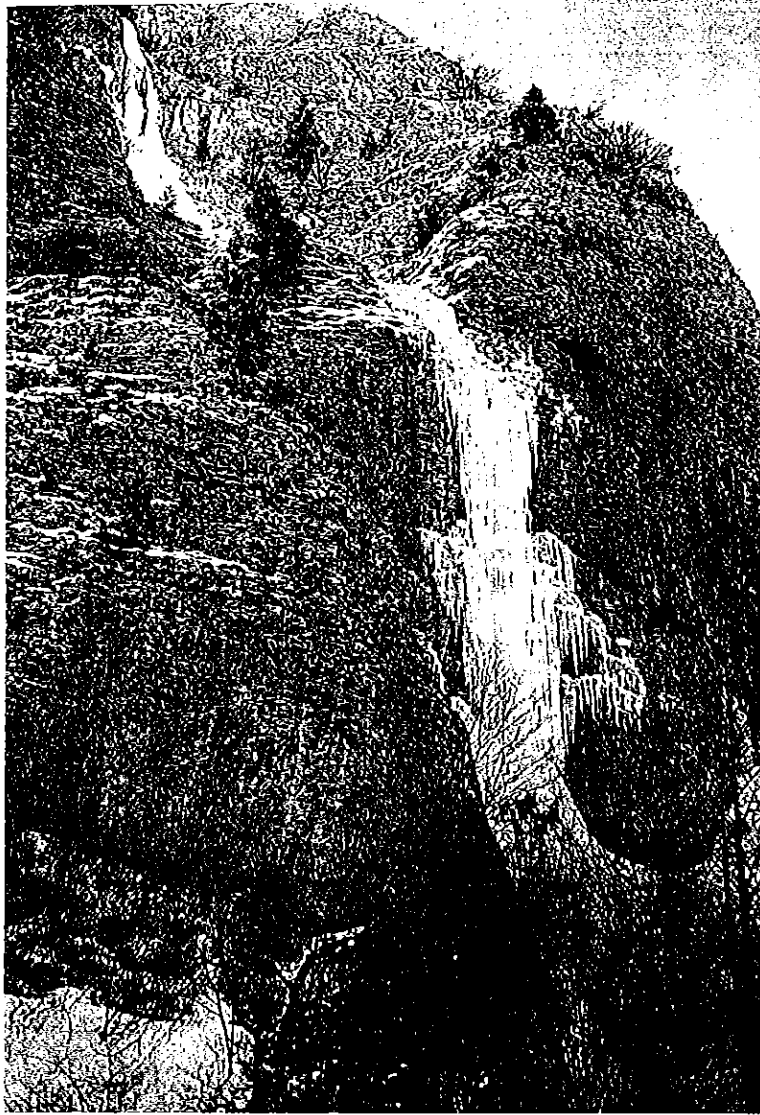


Photo L. Reynier

"Suicidal tendencies" et "Les années lumières"

Secteur ruisseau des Achards

Accès

Descendre jusqu'au barrage du Sautet. Le traverser et remonter en direction de Pellafol.

Peu après le barrage, quitter la D537 et prendre direction Cordéac-MENS jusqu'à Cordéac.

A l'entrée de Cordéac quitter la D66 et prendre à droite une petite route direction est qui va à la "ferme Trachet".

Cascade

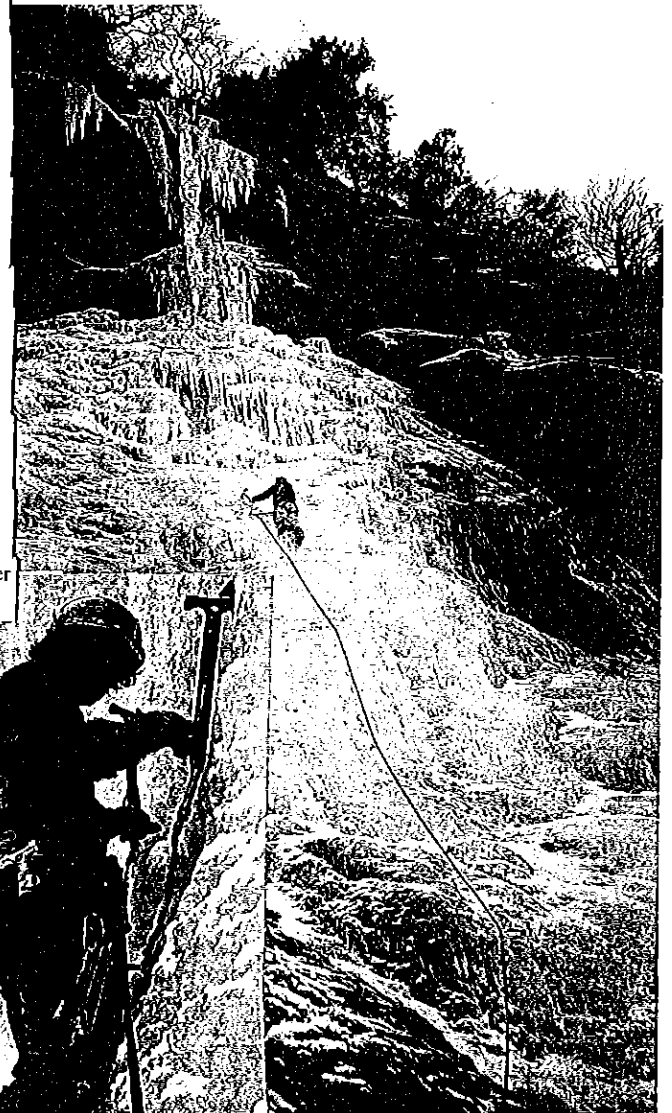
"Cascade des Achards" 40m, II 4

Approche : 5mn. Descendre dans un petit bois très raide jusqu'à la cascade, puis par un rappel de 40m gagner son pied (rappel sur arbre).

Ligne générale : une longueur à 85°. Sortie par le haut.



Sortie de la "cascade des Achards"



Ruisseau de l'Aiguille"

Secteur de Chaboulance

Accès

De CORPS prendre direction La Salette par D212c sur 3km environ, puis prendre à droite direction Boustigues et aller se garer au 5^{ème} lacet.

Cascades

"92°5" 80m, II 4+

Approche : 45mn. Remonter le torrent de Chaboulance et près des cascades prendre la branche de gauche.

Ligne générale : L1: 60°, L2 : 85°/90°.

Descente : rappel sur arbre ou traversée, puis descente à pied par la forêt.

"Comme un oiseau sur la branche" 80m, II 3

Approche : idem cascade précédente.

Ligne générale : L1: 60°, L2 : 75°.

Descente : rappel ou à pied par la forêt.

"Une heure de jour" 400m, III 3
P. Ducatil et J. M. Asselin.

APPROCHE : idem cascade précédente.

"Qui s'y colle" 80m, II 3

Approche : 45mn. Remonter le torrent de Chaboulance et près des cascades prendre la branche de droite.

Ligne générale : L1: 65°, L2 : 80°.

Descente : après une traversée, descendre à pied dans la forêt, rive gauche.

Secteur Pic Grillon

Accès

A l'entrée de Monestier d'Ambel, prendre la route forestière à droite (qui part près du bassin) jusqu'à l'altitude 1166m (si la route est enneigée laisser la voiture au village).

Cascade

"Cascade de la Lucle" 80m, III 4+

Approche : de la voiture remonter le torrent de la Lucle jusqu'à la cascade.

Ligne générale : L1: 60°, L2: 80° sortie 85/90°.

Descente : rive droite jusqu'à la route forestière.

Secteur gorge de la Souloise

Accès

De St Didier en Dévoluy prendre la D117 direction St Etienne en Dévoluy-Superdévoluy jusqu'aux Etroits, un peu avant St Etienne en Dévoluy. Parking entre le pont et le tunnel.

Cascade

"Cascade de la gorge" 50m, II 4

Approche : 5mn. Traverser la route en direction de la gorge. 1 rappel de 40m sur arbre pour accéder au pied de la cascade.

Ligne générale : L1: 25m, 85° sur 5m; L2: 25m, 85° sur 10m. Un relais entre les longueurs (2 pitons).

Descente : en rappel sur arbre.

Topos Luc Reynier

Secteur défilé de la Souloise

Accès

Passer le barrage du Sautet et remonter sur le plateau de Peltnfol et continuer jusqu'au pont de la Beaumie à l'entrée du défilé. S'engager dans le défilé et se garer juste après le tunnel.

Cascades

"Cascade du pont" 30m, II 3+
J.M. Asselin et L. Reynier en hiver 1984.

Approche : 2mn. Avant le pont à gauche.

Ligne générale : une longueur 80°.

Descente : rappel dans les arbres.

La cascade suivante a été ouverte en deux fois. Le premier ressaut par J. M. Asselin et L. Reynier en 1984, puis le deuxième et le troisième par L. Girousse et G. Prost en 1995.

"Les années lumières" 55m, IV 6
J. M. Asselin et L. Reynier en hiver 1984 (1^{er} ressaut).

"Suicidal tendencies" 55m et 50m, IV 5+
L. Girousse et G. Prost le 15 janvier 1995 (2^{ème} et 3^{ème} ressaut).

Approche : idem cascade précédente.

Ligne générale : -1^{er} ressaut : L1: colonne de 30m à 90°.
-2^{ème} ressaut : L2: 80° puis 90°.
-3^{ème} ressaut : L3: 80° sur 10m;
L4: 80°/90°; L5: tube à 90° sur 20m.

Descente : rappels équipés, ou par le haut de la cascade rattraper le chemin évident des Gillardes (1/2h).

Remarque : L1 est évitable par deux longueurs en rocher à gauche de la cascade (III maxi).

De l'autre côté du pont, sur l'autre rive, il existe une cascade idéale pour l'initiation. Trois longueurs à 60°.
Relais et rappels sur arbres.

Secteur de Bachillanne

Accès

Peu après le barrage, quitter la D537 et prendre direction Cordéac-MENS jusqu'au lieu dit le Moulin des Achards (dans le vallon du ruisseau des Achards). Continuer sur D66, sur environ 500m et prendre la route à gauche direction le hameau des Achards. Continuer sur la route forestière en direction de la face Nord de l'Obiou sur 2 km environ, jusqu'au ruisseau de l'Aiguille (c'est le premier ruisseau qui traverse la route).

Cascades

"Cascades du ruisseau de l'Aiguille" III 3+

Approche : immédiate

Ligne générale : succession de quatre cascades de 25 à 35m. Les trois premières 70/75°. La quatrième, près d'une grotte, 35m à 80°.

Descente : rappels sur spits (c'est l'équipement du canyoning d'été).

Remarque : ambiance fantastique!

"Encore une journée d'outoe" 35m, III 3

Approche : 15mn. Du ruisseau de l'aiguille continuer deux lacets plus haut et avant de traverser le ruisseau de la Casse de l'Obiou, prendre le sentier à droite dans la forêt.

Ligne générale : une longueur à 75°. Sortie en traversée vers la grotte.

Descente : en rappel sur arbre.

Prenez le temps d'aller visiter ces cascades, été comme hiver ces petits coins de nature sont des buts de promenades magnifiques.

L'ASSEMBLEE DU CLUB JOYEUSES RENCONTRES.

Le samedi 18 janvier, les membres du "CLUB JOYEUSES RENCONTRES" étaient venus nombreux à l'Assemblée Générale annuelle. La séance était ouverte par la Présidente: Mme Marie-Joséphine PELLISSIER. Le rapport d'activités était fait par Suzette GARAUD, vice-présidente. Plusieurs sorties d'un jour: à GRIGNAN, CHAMONIX, LANS et VASSIEUX en VERCORS ont eu lieu; une semaine à PRAGUE du 8 au 13 Mai; un séjour à Sainte-Maxime du 1er au 10 septembre, la Kermesse et quelques repas à CORPS et la permanence ouverte tous les mardis après-midi, sont toujours des moments de rencontres agréables, autour d'une table de belote ou d'un jeu de scrabble et l'occasion de déguster: crêpes, bugnes, pognes des Rois etc, dans une chaleureuse ambiance. La Trésorière: Solange BALMET présentait le Bilan financier laissant apparaître un léger excédent. Deux membres du Club sont décédées en 1996: Mme Renée RUTTY ET Henriette ARNOUX, ainsi que le Vice-Président le 6 Janvier 1997: Mr Paul DAVIN, après dix années de présence au CLUB, il laissera un grand vide.

Prévisions pour 1997: Voyage en Grèce ou Sicile, sortie d'un Jour à Orcières-Merlette, concours de pétanque à Chichilliane.

Le CLUB fêtera aussi son 20 ème Anniversaire au mois de Juin.

Après un apéritif servi à tous les invités, les membres du CLUB prenaient la direction du NOUVEL HOTEL, où les attendaient un délicieux repas et la chorale venue interpréter quelques chants, très appréciés.



LES CÔTES DE CORPS

LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Le mercredi 8 janvier, le Conseil Municipal était ras-
semblé autour de son Maire Jean-François TROSSERO, pour la
traditionnelle cérémonie des voeux, en présence du Docteur
Gérard CARDIN, conseiller Général, des maires du Canton, des
adjoints et conseillers municipaux, des chefs des différents
services : équipement, E.D.F., O.N.F., R.T.M., P.T.T., des
gendarmes, du lieutenant des pompiers et bien d'autres.

Jean-François TROSSERO accueillait tous les participants
et souhaitait une année fructueuse pour chaque commune. Il
rappelait aussi que la commune des Côtes de Corps (Saint-Jean
des Vertus) devait être le chef-lieu du canton en 1790 et
qu'il espérait qu'au lieu de rivalités, toutes les communes
travaillent ensemble pour l'avenir du Canton avec les
administrations, les entreprises, les particuliers dans un
climat de confiance réciproque.

Le maire exposait aussi les préoccupations de sa commune :
problème de la qualité de l'espace rural, glissement de
terrains, de dépeuplement, etc... et faisait part des travaux
effectués en 1996. Travaux de voirie rurale et communale, de
stabilisation de terrains et drainage, débroussaillage des
alpages et aménagement du captage.

L'aménagement du village se poursuivra probablement en
1997 et 1998. Acquisition de matériel informatique et d'un
logiciel pour la MI4. Emploi d'un C.E.S. pour l'entretien etc...

Ces projets se résument en un seul et vaste : faire en
sorte que chacun se sente bien dans la commune, aime y vivre
ou soit heureux d'y venir ou d'y revenir.

Le Docteur CARDIN se félicitait de tout le travail effec-
tué et souhaitait que ces voeux se réalisent; puis toute
l'assemblée levait son verre, en souhaitant une bonne et
heureuse année à la commune et à ses habitants.



Améliorer l'accès au plateau matheysin

La première étape d'élargissement à trois voies de la côte de Laffrey sera lancée à la fin du mois de novembre et achevée à l'été

La journée du 12 novembre 1996 marquera d'une pierre blanche l'avenir du plateau matheysin dont la reconversion et le développement, après la fermeture des Houillères, passent par une nécessaire amélioration de la desserte routière. Le premier coup de pioche symbolique donné mardi 12 novembre par Jean-René Garnier, préfet de l'Isère, pour élargir une portion de la côte de Laffrey a, au sens littéral du terme, ouvert la voie ! Parallèlement, ce même jour était signée une convention mettant à l'étude le principe d'une voie nouvelle (nationale) d'accès au plateau.

Dans ce contexte l'Etat s'est fixé comme objectif améliorer l'accès routier au plateau, desservi par la route Napoléon (RN85) qui relie Grenoble à Grasse et joue un rôle économique et touristique.

La côte de Laffrey, la traversée de Laffrey, la traversée de Pierre-Châtel sont autant d'obstacles à un bon écoulement du trafic et à la sécurité des usagers et des riverains. Aussi, à court et à moyen terme, diverses opéra-

tions vont améliorer les conditions de circulation et de sécurité entre Grenoble et La Mure.

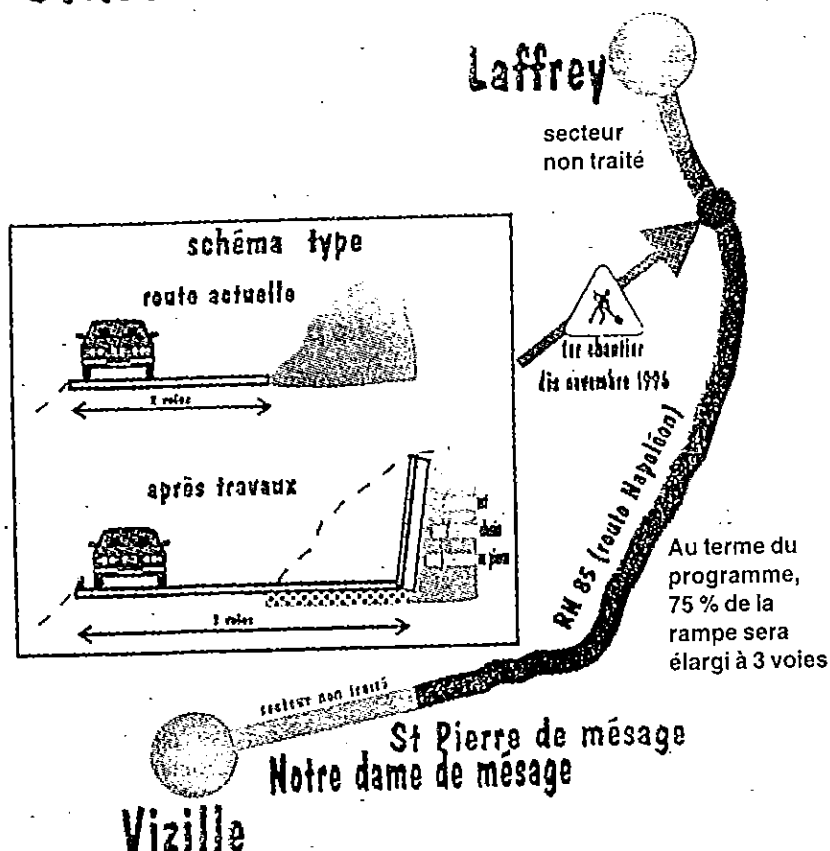
120 MF pour la côte de Laffrey

Fin 1995, une décision interministérielle a alloué un programme spécial de 120 MF, échelonné entre 1996 et 1999, pour assurer le désenclavement du plateau Matheysin. Cette

somme est affectée pour aménager la côte de Laffrey entre Vizille et Laffrey, il s'agit d'élargir la route dans la partie haute sur une longueur de 3 400 m afin de créer de nouveaux créneaux de dépassement en complément de ceux existants.

La réalisation d'un premier élargissement sur une distance de 530 m, débutera dès la fin du mois de novembre et s'achèvera à l'été 1997 avec un revêtement neuf sur 1 700 m. Ces travaux d'un montant de 10 MF permettront d'allonger le créneau de dépassement existant dans la partie haute de la côte. Ils nécessiteront des terrassements et des murs de soutènement importants dont l'aspect architectural sera soigné grâce à l'intervention de l'architecte Yves Douillet. Le premier coup de pioche de ce chantier a été donné par le préfet de l'Isère mardi 12 novembre.

REALISATION DE CRENEAUX DE DEPASSEMENT DANS LA COTE DE LAFFREY



Une convention pour une voie nouvelle

Le 12 novembre également, une convention a été signée entre le préfet et l'Agence pour le Développement de la Matheysine présidée par Claude Péquiniot, maire de la Mure. Cette convention vise à la réalisation de l'avant-projet sommaire d'un tracé neuf de route nationale dans la partie basse pour améliorer de façon significative la desserte poids lourds du plateau. 5 MF sont dégagés par l'Etat pour pour réaliser cette étude.

Le programme de 120 MF s'ajoute aux opérations inscrites au contrat du XI^e plan : les déviations de Laffrey et de Pierre-Châtel. L'enquête d'utilité publique pour la déviation de Pierre-Châtel va être lancée au prochain trimestre. La modernisation de la RN85 entre Grenoble et Vizille est déjà engagée dans la vallée : la déviation de Pont-de-Claix (en service) et la déviation de Champ-sur-Drac (en cours de réalisation) améliorent déjà les temps de parcours vers la Matheysine.

Pendant toute la période des travaux la circulation se fera sur une seule voie, y compris la nuit et le week-end. La circulation sera réglée par des feux tricolores en alternance. Les véhicules de plus de 3,5 tonnes seront détournés sur la RD529 à l'exception des lignes régulières d'autobus, des transports scolaires et des camions desservant les propriétés situées en bordure de la côte de Laffrey.

BEAUCOUP DE PIECES JAUNES

Les élèves des 3 classes de l'école de Corps, ont participé massivement à la collecte Nationale des pièces jaunes, organisé en faveur des enfants malades hospitalisés.

Chacun avec sa petite tirelire en forme de maison, est allé quémander, dans sa famille ou dans le voisinage.

Lundi matin Eric STIVAL, receveur des postes est venu à l'école, avec un grand sac, récupérer les pièces recueillies, entouré par les enseignants: Christine SICARD, directrice, Mireille GRAS-LAVIGNE, Mr. ORLAREY et les enfants, qui ont versé le contenu de leur tirelire.

Faute de balance, le sac a été pesé à la poste, donnant un poids record de : 16 Kg, qui permettra d'améliorer le service des enfants malades dans les hôpitaux.

Bravo aux enfants, pour leur collaboration et un grand merci aux généreux donateurs.



CLUB du 3ème AGE de CORPS: Séjour à la CADIERE D'AZUR.

Le séjour à la Maison de Vacances à St CYR sur MER, dans le VAR, aura lieu du 16 au 25 Septembre; PRIX : 3 000 F environ.

Inscription avec 700 F d'arrhes à faire parvenir à Mme M PELLISSIER.

La 1ère Page de ce Numéro a été entièrement réalisée par Marline RUTTY.

LE RETRAITÉ

Me voici désormais un heureux retraité
Je prendrai du plaisir durant tout cet été
A ranger l'atelier, mon panneau d'outillage
Et je pourrai prévoir un peu de bricolage.

C'est moi qui maintenant repeindrai les volets
Je veux de la couleur avec de beaux reflets.
Et puisque me voila par la force des choses
Prisonnier du jardin , je taillerai les roses.

Je couperai les fleurs et tondrai le gazon
Et je faucherai l'herbe autour de la maison
Il faudrait tapisser que la pièce soit nette,
A quoi me servirai de me voir en retraite?

Assis dans un fauteuil, un livre à la main
Il rêve et parle haut et repousse à demain
Tous ses nombreux projets, et ainsi le temps passe
Et devant sa télé, mon mari se prélassse.

Thérèse Sibilot

C'EST BEAU L'INSTRUCTION !!

Le caporal qui fait manoeuvrer les bleus se met à hurler : remuez-vous un peu, bande de crustacés!

Un sergent intervient : " Caporal n'employez pas des mots que ces jeunes gens ne peuvent pas comprendre. Après tout, ils n'ont peut être pas tous suivi des cours de botanique.

- A MARSEILLE

Deux petits titis marseillais regardent la vénus de Milo, et le plus grand dit à l'autre :

- " ben à ta place j'aurais peur avec les mains que tu as. Si tu continues à te ronger les ongles, vois ce qui t'arrivera!

NOUVEAU PRODUIT NEIGE.

A partir du Dimanche 09 FEVRIER jusqu'au 2 MARS, un transport sera assuré au départ de Corps : tous les jours. Avec un tarif préférentiel pour les remontées mécaniques, des stations de: LA JOUE DU LOUP, et SUPER DEVOLUY.

Renseignements sur place.

MERVEILLES DE PROVENCE

Pour 30 Merveilles - préparation :15 Mn. repos de la pâte: 1 heure
cuisson 5 Mn environ par bain de friture.

250 Gr de farine - $\frac{1}{2}$ cuill. à café de sel fin - 2 cuill. à soupe
de sucre en poudre - 1 sachet de levure chimique - 2 oeufs - 2 noix
de beurre - 1cuill. à café de Zeste de citron - $\frac{1}{2}$ verre de lait environ
huile de friture - 100 Gr de sucre glace.

Mettez la farine tamisée dans une terrine. Ajoutez le sel, le sucre,
la levure, mélangez et faites une fontaine. Au centre mettez les
oeufs, le beurre fondu, le zeste de citron râpé et commencez à délayer.
Lorsque la pâte devient trop épaisse, ajoutez juste assez de lait
pour obtenir une pâte ferme, de la consistance d'une pâte à tarte.
Mettez en boule, couvrez et laissez reposer au réfrigérateur 1heure.
Etalez cette pâte avec un rouleau, sur une planche farinée, en lui
donnant 2 à 3 mm d'épaisseur. Découpez des carrés de 6 cm de côté
environ. avec un couteau, pratiquez 3 incisions dans un sens, 3 dans
l'autre, pour former des losanges. Evitez de couper complètement
la pâte et ne pas inciser les bords. Faire glisser ces beignets (8 à 10) dans l'huile de friture chaude (150° C) Retournez-les dès
que le premier côté est doré. Egouttez les Merveilles bien dorées.
Epongez les sur du papier absorbant, puis roulez-les dans le sucre
glace.

LA SAINTE AGATHE

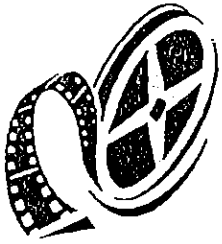
Comme le veut la Tradition, Sainte AGATHE, la Patronne des Femmes sera fêtée:
Messe à 9 H 45 le Dimanche 2 Février, en l'église de CORPS.

Le repàs aura lieu le Samedi 08 Février à 20 H, au Nouvel HOTEL. Prix: 100 F.
S'inscrire chez Béna ACHIM, TEL : 04 76 30 05 98,

" à la Boulangerie VENZIN, TEL : 04 76 30 00 80,

et au NOUVEL HOTEL, TEL : 04 76 30 00 35, avant le jeudi 06 Février.

L'ECRAN VAGABOND DU TRIEVES ET CINÉ VADROUILLE



Vous proposent en Février 1997

à Corps

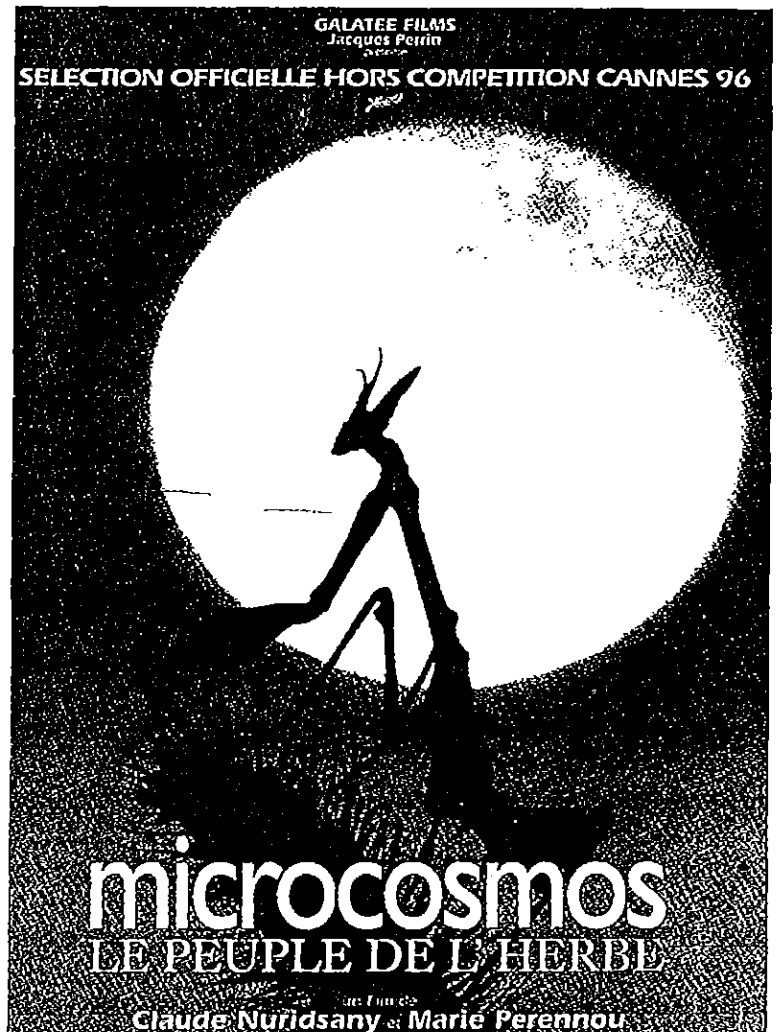
le lundi 10 février
Salle de la Mairie
à 20 h 30

à Saint Firmin

le mardi 11 février
Salle des Fêtes
à 20 h 30

au Glaizil

le mercredi 12 février
Salle Polyvalente
à 20 h 30



la dauphinelle

*Après chaque séance, une discussion sur le monde des insectes
sera animée par un naturaliste de la Dauphinelle*

Prix des places : adulte 20F enfant 15F



*Séance spéciale pour les enfants
de l'Ecole de Corps
le lundi 10 février 1997*

CARNET DU JOUR

CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

EMMA	Fille de Martine et Hugo VERGNON, soeur de THEO, petite fille de Aline Bondarnaud.
LEA	Fille de Sandrine ROUX et Jean Louis PERRU, Petite fille de Anette et Elie ROUX.
ALEXIS	Fils de Géraldine LEMERLE et de Xavier PORCHET, petit fils de Mauricette LEMERLE.
LOIC	Fils de Hélène BLANCHARD et de Patrick ARNEODO, Frère de Aurélie et Claire, petit fils de Sylvie et Jean BLANCHARD, de Monestier d'Ambel, et de Marie ARNEODO des Moras.
SARAH	Fille de Nathalie BOREL et de Harris, petite fille de Rolande PELLISSIER, arrière petite fille de Mignonne et Eugène PELLISSIER.

Meilleurs voeux de bonheur aux bébés et félicitations aux parents et grands parents.

CARNET DE DEUIL

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

Sylvette BLANC	Epouse de M Joseph BLANC, décédée à Fontaine, soeur et belle soeur de M et Mme Louis BLANC des Préaux et belle soeur de Henriette et Louis Masse de Pellafol.
Yvonne ESPIE	Mère et belle mère de Pierrette et Marcel MEYER, grand mère de Lionel, Sébastien et Fabrice, demi soeur de Mm DUSAUGEY, décédée à l'âge de 96 ans.
Emma TEMPLIER	Mère et belle mère de M et Mme Paul TEMPLIER, grand mère de Claire, Luc et Marc.
René VIAL	Père et beau père de M et Mme Gérard VIAL, de la Murette.
Jean PONSON	Beau frère de Henriette et Louis MASSE, décédé à Marseille.
Jeannine GALLIOZ	Née CORREARD, épouse de Michel GALLIOZ, fille de Judith CORREARD, soeur et belle soeur de Colette et Jean Pierre DUPUY, tante de Corinne et Jean Marc.
Paul DAVIN	Epoux de Solange DAVIN, des Miards, St Laurent en Bt.
Charlotte ZELLER	Décédée à la Fare (05) résidante chemin de St Roch.
Reine VINCENT	Mère et belle mère de M et Mme Henri VINCENT, de M et Mme Jean Francois SAUVA, tant de Raymonde et Jean Paul PRA.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.